



PROCES VERBAL DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2019 A 10 H 30

L'an deux mil dix-neuf, le neuf novembre à 10 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saulges, légalement convoqués le 5 novembre 2019, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du CGCT, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme LEPAGE Jacqueline, maire.

Etaient présents : Mme LEPAGE Jacqueline, maire, Mr TROU Robert, Mr TRANSON Nicolas (arrivé en cours de séance), Mr GRIVEAU Jean-Pierre, adjoints, Mr LAMBOURD Claude, Mr JULIEN Vincent, Mr VASSEUR Olivier.

Absent excusé : Mr POSSEME Christian.

Absentes : Mme BOUEME BONBON Karine, Mme HUAULT Diana

Mr TRANSON Nicolas a été désigné secrétaire de séance.

Voici l'ordre du jour :

- . Approbation du dernier procès-verbal,
- . Avis sur l'enquête publique présentée par la SAS Poultry Feed Company,
- . Avis sur l'adhésion par la 3C au Syndicat de Bassin de l'Aron, Mayenne et Affluents (SyBAMA),
- . Révision des statuts Territoire Energie Mayenne,
- . Questions et informations diverses.

Après lecture le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé.

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE LA SAS Poultry Feed Company

Le Conseil Municipal, ayant reçu (joint à la convocation) les plans d'épandage et une note explicative de synthèse,
Vu l'avis favorable de l'ARS (Agence Régionale de la Santé),
Vu les remarques faites par le SAGE Sarthe Aval (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), et approuvées par le conseil municipal,
Vu le plan d'épandage sur la Commune de Saulges,

Emet un avis favorable au projet

**AVIS SUR L'ADHESION PAR LA 3C AU SYNDICAT DE BASSIN
de l'Aron, Mayenne et Affluents (SyBAMA)**

Mme le Maire, informe le conseil municipal que :

Le 24 septembre 2019, la communauté de Communes des Coëvrons a délibéré favorablement au projet de périmètre et de statuts du Syndicat de Bassin de l'Aron, Mayenne et des affluents (SyBAMA) ainsi qu'à son adhésion au sein de celui-ci, Cette adhésion est subordonnée à l'accord des communes membres, à la majorité qualifiée, Mme le maire sollicite l'accord ou non du conseil municipal, Ce dernier donne son accord à l'unanimité.

REVISION DES STATUTS TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L5211-17 à L5211-20, L5212-29, L5212-30 du CGCT relatifs aux syndicats mixtes fermés,

Vu la délibération du Comité Syndical de Territoire d'Energie Mayenne en date du 22 octobre 2019 relative aux statuts du Syndicat,

Considérant la nécessité de procéder à une nouvelle révision afin d'y apporter les précisions nécessaires à l'exercice des compétences du Syndicat,

Il est proposé au conseil municipal une révision des statuts de TEM dont les principales modifications portent sur les articles suivants :

Article 3 : Réseaux et infrastructures de communications

L'article précise l'articulation entre Territoire d'Energie Mayenne et le Syndicat Mixte Ouvert et ainsi leurs rôles réciproques.

Article 5 : reprise de compétences

Il est précisé que le retrait d'une collectivité adhérente au titre d'une des compétences optionnelles s'applique effectivement dans le délai de 10 ans.

Article 6 : Composition du Comité Syndical

Les collèges des communes à statuts rural s'appuient désormais sur le périmètre des EPCI. Territoire énergie Mayenne est administré par 9 collèges de communes à statut rural, 1 collège de communes à statut urbain et 1 collège des intercommunalités à fiscalité propre.

APPROUVE les statuts du Syndicat Territoire d'Energie Mayenne

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- a) Projet voiture électrique, le conseil départemental n'a pas donné de suite favorable. Il va engager une réflexion plus large sur les mobilités durables, en lien avec la Région et les EPCI.

- b) Nuits de la Mayenne, spectacle au Moulin de Thévalles en 2020. Coût pris en charge par la CCPMG. Recherche bénévoles
- c) Décorations de Noël prévues le dimanche 24 novembre (avis aux bénévoles),
- d) Bulletin municipal, qui fait quoi ?
Voir si Vincent TELLIER serait d'accord en lui versant une indemnité de 500,00 € (CIA) pour faire la mise en page. Si refus, faire faire l'impression à REPRODIDIS pour un coût de 382,14 €.
- e) Nicolas TRANSON parle d'un éventuel voyage scolaire pour sa classe, en mai ou juin 2020. Il demande un accord de principe. Le conseil municipal donne son accord.

DELIBERATIONS DU 30 AOUT 2019 PRISE n° 2019-31 ET 2019-33

REFERENCE	OBJET
DELIB-19-31	Avis sur l'enquête publique présentée par la SAS PFC
DELIB-19-32	Avis sur l'adhésion par la 3C au Syndicat de Bassin de l'Aron... SyBAMA
DELIB-19-33	Révision des statuts Territoire Energie Mayenne

NOM	Prénom	Qualité	Signature
LEPAGE	Jacqueline	Maire	
TROU	Robert	1 ^{er} adjoint	
TRANSON	Nicolas	2 ^{ème} adjoint	
GRIVEAU	Jean-Pierre	3 ^{ème} adjoint	
LAMBOURD	Claude	Conseiller municipal	
JULIEN	Vincent	Conseiller municipal	
POSSEME	Christian	Conseiller municipal	absent
VASSEUR	Olivier	Conseiller municipal	
BOUEME BONBON	Karine	Conseillère municipale	absente
HUAULT	Diana	Conseillère municipale	absente

